



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Exam'In
L'hebdo

17 novembre 2017

PIA : DÉPÔT ET MISES À JOUR DE NOUVEAUX DOCUMENTS au 17 novembre 2017

NOUVELLES DATES D'INSCRIPTIONS AUX EXAMENS

■ ÉPREUVES ANTICIPÉES INSCRIPTIONS 2018 :

Ouverture des inscriptions aux épreuves anticipées via l'application Cyclades :
du lundi 20 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2017.

Pour vous accompagner dans la mise en place des inscriptions via Cyclades :

- **Consultez les documents disponibles sur l'espace documentaire du PIA** <https://extranet.ac-dijon.fr/coccinelle/article-129-333-1.html>
- **Accédez à l'une des deux classes virtuelles proposées par la DSI** (durée : 1h30 par classe virtuelle)
 - ⇒ le jeudi 23 novembre de 10h à 11h30 (<https://cvirtuelle.phm.education.gouv.fr/06g85nsooik8>)
 - ⇒ le jeudi 23 novembre de 14h30 à 16h00 (<https://cvirtuelle.phm.education.gouv.fr/ng3j8lsy9lom>)

Un mail vous sera transmis mardi 21 novembre pour rappeler cette information.

Pour toute demande d'assistance à la DSI : consultez le lien <https://extranet.ac-dijon.fr/coccinelle/article-129-333-1.html> fichier assistance

■ DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

Inscriptions : important

En raison d'un décalage dans la livraison de l'application de gestion du DNB le ministère a demandé à décaler les dates d'inscriptions. Celles-ci ne pourront donc pas être ouvertes le jeudi 23 novembre 2017 comme prévue initialement. Nous vous informerons des dates officielles d'inscription dès que le ministère nous les aura communiquées.

■ DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE (DEL F) INSCRIPTIONS 2018

du mardi 14 novembre au lundi 11 décembre 2017 à 17h00

Mémento d'inscriptions

- Procédure d'inscription au DELF scolaire
- Tableau excel DELF scolaire mode d'emploi
- Enquête enseignants correcteurs
- Les épreuves et le jury
- DELF scolaire - définition des niveaux

<https://extranet.ac-dijon.fr/coccinelle/article-634-1121-1.html>

RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL

- **Fin des inscriptions aux épreuves terminales des baccalauréats général et technologique session 2018** : le **mercredi 22 novembre prochain**.

IMPORTANT : consulter la note « Fin des inscriptions » déposée sur le PIA <https://extranet.ac-dijon.fr/coccinelle/article-129-1129-1.html>

Retour des dossiers d'inscription des candidats au Rectorat - bureau des baccalauréats général et technologique : **lundi 04 décembre 2017 délai de rigueur**.

- **Fin des inscriptions aux épreuves des examens de la voie professionnelle (CAP, BEP, MC, BP, BMA et Baccalauréat professionnel)** : **lundi 20 novembre 2017**

En cas de difficultés contacter le bureau DEC 2 (Audrey DASPET dec2pro14@ac-dijon.fr ou Marie-Laurence STROHEKER dec2pro@ac-dijon.fr).

- **BTS : Inscriptions terminées pour les brevets de technicien supérieur (BTS) session 2018**

L'inscription session 2018 des BTS est terminée depuis le mardi 14 novembre 2017, 3354 candidats se sont inscrits dans 69 spécialités. 82 établissements de formation ont inscrit des candidats.

RAPPEL : les dossiers des candidats complets sont à retourner pour le **lundi 04 décembre 2017** délai de rigueur

CERTIFICATION EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE – INFO ÉPREUVES

3 points de vigilance pour la certification en langue vivante étrangère - session 2018 : note de service ministérielle DGESCO n°2017-095 du 20 octobre 2017

<https://extranet.ac-dijon.fr/coccinelle/article-519-1127-1.html>

■ **DATES DES ÉPREUVES**

* épreuves orales : entre le 19 février et le 30 mars 2018

* épreuves écrites : **modification du calendrier** :

Anglais et espagnol : **mardi 6 février 2018** (au lieu du mois de mars en 2017)

Allemand : mardi 13 mars 2018

■ **DEUX NOUVEAUTÉS**

Modalités d'écoute pour la passation de l'épreuve écrite de compréhension de l'oral :

Les épreuves écrites collectives supposent désormais l'utilisation d'un ordinateur relié à des enceintes pour les fichiers son "MP3"

Aucun Cd-rom ne sera désormais plus fourni aux centre d'examen.

Organisation annuelle des certifications en langues vivantes étrangères

Une annexe de la circulaire ministérielle recense les différentes dates à retenir dans le processus de la certification

A NOTER : les demandes de modification des attestations de compétences et des diplômes doivent être sollicitées avant la fin de l'année civile (ex : pour les attestations de compétences et les diplômes de la session 2017, les modifications doivent être demandées avant fin décembre 2017).

Au Bulletin officiel n°39 du 16 novembre 2017

■ **Traitement automatisé de données**

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Livret scolaire unique numérique » arrêté du 24-10-2017 - J.O. du 3-11-2017- NOR [MENE1718570A](#)